

## DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER EN RAISON DE LA PANDEMIE COVID-19

### Formulaire pour les entreprises

#### Indications

Les demandes datées et signées, doivent être adressées, par courrier postal, au Conseil communal, avenue de la Gare 33, case postale 396, 1618 Châtel-St-Denis, avec la mention « Fonds Covid-19 », jusqu'au **31.12.2022**

Il n'existe aucun droit à l'obtention du soutien financier prévu par le Règlements du « Fonds de solidarité » lié à la pandémie Covid-19.

Les demandes seront analysées par la Commission administrative. En cas de nécessité, une société fiduciaire pourra être mandatée pour analyser ces demandes.

Le Conseil communal est autorisé à exiger de lui fournir, dans les délais raisonnables, les compléments et/ou clarifications nécessaires au traitement de la demande. Si les renseignements demandés ne sont pas fournis dans le délai imparti, la demande ne sera pas traitée.

Si les conditions sont remplies et que le solde du compte « Fonds de solidarité Covid-19 » le permet, une promesse de soutien financier vous parviendra dans les meilleurs délais.

\_\_\_\_\_

Raison sociale :

Personne de contact : Nom :

Prénom :

Adresse complète :

E-mail :

Téléphone :

N° IDE : CH

Entreprise établie sur la Commune depuis :  
\_\_\_\_\_

*En signant cette demande, je reconnais avoir pris connaissance du Règlements du « Fonds de solidarité » lié à la pandémie Covid-19, j'autorise le Conseil communal à demander des informations complémentaires au sein de ses services notamment auprès de son Service des finances et m'engage à fournir tous les documents nécessaires à son analyse.*

Date :

Signature : \_\_\_\_\_

#### Documents à joindre :

- bilans et comptes de pertes et profits des années 2018, 2019, 2020 et 2021
- document attestant que les charges de personnel sont payées
- attestation que l'entreprise est à jour s'agissant de sa situation fiscale
- extrait récent du registre des poursuites (max 10 jours)

